



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat de l'académie
de Poitiers
Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale
de la Vienne

Évaluation
et expertise
pédagogique

Corps d'inspection

Secrétariat
inspecteurs d'académie
inspecteurs pédagogiques
régionaux
IA-IPR / 2015 -2016

Téléphone
05 16 52 65 73
05 16 52 64 82

Affaire suivie par
Séverine Verschaeve

Courriel
severine.verschaeve@ac-poitiers.fr

Adresse postale
Rectorat – IA 86
22 rue Guillaume VII le Troubadour
CS 40625
86022 Poitiers cedex

Madame Séverine VERSCHAEVE
IA-IPR SVT

à
Mesdames et Messieurs les professeurs de
Sciences de la vie et de la Terre

s/c de Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Poitiers, le 7 septembre 2015

Objet : lettre de rentrée

Partie commune à toutes les disciplines

Cher-e-s collègues,

Nous vous souhaitons une très bonne rentrée scolaire après des vacances, nous l'espérons, excellentes et reposantes.

En cette rentrée 2015, la refondation de l'école de la République entre dans sa troisième année. La refondation de l'éducation prioritaire est généralisée. Les mesures de la Grande mobilisation prendront corps dans les établissements par le biais notamment des professeurs ressources qui ont été formés au niveau académique depuis le dernier trimestre de l'année dernière. Le parcours citoyen, constitué notamment du nouvel enseignement moral et civique qui s'applique dès à présent sur tous les niveaux de l'école au lycée, se mettra en place tout comme le parcours AVENIR, issu de la réforme du PIIODMEP. Au lycée, le travail engagé depuis sa réforme sera donc prolongé afin de faciliter le succès de chacun de nos élèves et l'égalité dans l'excellence.

Cette année scolaire est, à l'évidence, marquée par la préparation de la mise en œuvre de la réforme du collège, effective à la rentrée 2016. Cette réforme s'appuie sur deux axes majeurs : une plus grande marge d'autonomie aux équipes pédagogiques et une évolution des pratiques d'enseignement avec l'introduction de plus de temps pour l'accompagnement personnalisé et l'interdisciplinarité. Chaque professeur en collège bénéficiera durant l'année de cinq jours de formation consacrés à cette réforme, trois jours de formation transversale et deux jours de formation disciplinaire. Par ailleurs, un séminaire d'automne de deux jours sera proposé aux professeurs volontaires de tous les collèges ; vous le retrouverez dans le plan académique de formation.

Nous serons donc amenés à vous rencontrer souvent dans le cadre de ces réformes comme de ces formations. Toute réforme appelle à renouveler ses pratiques. Il est naturel qu'elle suscite interrogations et craintes chez certains. C'est pourquoi nous vous accompagnerons dans la mise en œuvre pédagogique de cette réforme dans l'intérêt et au bénéfice de tous les élèves, tout particulièrement pour vous expliquer ses enjeux, et nous engager, à vos côtés, dans sa mise en œuvre.

Partie spécifique aux sciences de la vie et de la Terre

Après six ans d'exercice en tant qu'IA-IPR dans l'académie d'Amiens, c'est avec plaisir que je vais poursuivre cette fonction dans l'académie de Poitiers, à la suite de M. Jean-Pierre Fabien. Je souhaite à cette occasion vous rappeler quelques-uns des objectifs essentiels qui structurent notre enseignement du collège au lycée.

- **Faire acquérir une culture scientifique**

Le développement d'une culture scientifique chez les élèves ne se limite pas à l'acquisition des connaissances ; il implique la capacité à utiliser ces connaissances afin, notamment, de :

- **questionner le monde** : être curieux, savoir identifier les questions qui relèvent des sciences, savoir observer pour poser les bonnes questions ;
- **chercher des réponses** : suivre une démarche d'investigation, structurer sa pensée et son raisonnement, utiliser l'erreur comme source d'information... Cette dimension renvoie également au domaine 2 du socle commun, les méthodes et outils pour apprendre ;
- **comprendre les enjeux sociétaux** d'aujourd'hui liés aux sciences, et avoir conscience de sa responsabilité individuelle et collective à ce sujet.

Cette culture scientifique ne peut s'acquérir que si les élèves sont confrontés régulièrement à des situations d'apprentissage dans lesquelles ils sont amenés à exercer ces diverses capacités.

- **Développer l'autonomie des élèves**

Les élèves utilisent des stratégies cognitives complexes dès avant le début de leur scolarité : la mise en œuvre d'un questionnement ouvert lors des activités en classe à tous les niveaux, y compris à l'école primaire, permet de développer ces stratégies et de maintenir l'intérêt intellectuel que les élèves peuvent porter à l'enseignement qui leur est proposé. L'autonomie doit ainsi concerner la construction du raisonnement scientifique, l'ensemble de la démarche scientifique ; elle va bien au-delà de l'autonomie dans l'organisation du travail personnel ou dans la capacité à répondre seul à une succession de questions guidées. Cette autonomie permet le développement des compétences des élèves, notamment lors de la mise en œuvre de tâches complexes ; elle s'acquiert également au travers des projets menés par les élèves.

- **Intégrer les SVT aux éducations transversales**

L'enseignement des sciences de la vie et de la Terre s'inscrit dans une démarche d'éducation plus large, au travers notamment de l'éducation au développement durable, à la santé et la citoyenneté, et bien sûr de l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Ce travail interdisciplinaire est indispensable pour faire prendre conscience à l'élève de la continuité et de la cohérence des enseignements, et de leur lien avec le monde réel qui l'entoure. L'éducation au développement durable tient une place particulière, car elle englobe de multiples champs d'étude, fait converger les dimensions citoyennes et scientifiques tout en mobilisant l'initiative, l'autonomie, l'appréhension du complexe.

- **Mettre en œuvre une évaluation qui ait du sens**

L'évaluation fait partie intégrante des processus d'apprentissage. Elle doit donc être à son service et non pas l'entraver. En effet, l'évaluation, que l'on souhaite objective et portant sur une production et non un individu, est associée à des mécanismes complexes liés à l'estime de soi, l'expérience vécue, le contexte dans lequel elle est réalisée. Il est indispensable d'avoir à l'esprit les quelques principes ci-dessous afin de limiter les biais associés :

- Privilégier une **évaluation formative** sur le long cours, des évaluations courtes mais **régulières** et fréquentes, ciblées sur des compétences clairement identifiées, qui développent la confiance en soi et limitent l'impact des contreperformances ;

- Garder à l'esprit qu'une **évaluation positive** est une évaluation qui mesure des acquis et non des manques ou des échecs ; que l'erreur est inhérente et nécessaire aux apprentissages ;
- Impliquer les élèves dans leur évaluation en développant l'**auto-évaluation**, qui nécessite l'explicitation des objectifs et des critères de réussite.

Vous trouverez en annexe de la présente lettre une liste non exhaustive des principaux sites sur lesquels vous trouverez les informations indispensables à la construction de vos enseignements.

Lors des **inspections**, l'observation de la séance et des documents fournis (cahiers et copies d'élèves, cahier de textes, évaluations, ainsi que tout autre document (progressions...)) et l'entretien porteront notamment sur les contenus et le raisonnement scientifiques, les situations d'apprentissage mises en place, les modalités d'évaluation, la communication dans la classe et l'investissement dans l'établissement, en lien avec le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation défini au B.O. n°30 du 25 juillet 2013. Pensez à préparer pour le jour de l'inspection les documents cités ci-dessus.

La **réunion d'équipe** sera l'occasion d'aborder, entre autres, les modalités de l'enseignement des sciences et les projets d'équipe dans l'établissement. Dans cet objectif, il sera nécessaire de me transmettre avant l'inspection le projet de l'équipe SVT ou de Sciences, ainsi que le contrat d'objectifs de l'établissement. En effet, l'élaboration d'un **projet d'équipe** permet d'assurer la cohérence dans les enseignements, les actions menées, l'équipement de l'établissement en sciences. Cette élaboration doit respecter un certain nombre d'étapes et le projet être organisé de façon à pouvoir s'inscrire dans le contrat d'objectifs de l'établissement.

- L'élaboration du projet s'appuie sur un diagnostic pertinent concernant les élèves (données générales de l'établissement, données disciplinaires), les enseignants (nombre, statut, renouvellement...), les locaux et les équipements, et l'organisation des enseignements pour la discipline et en lien avec les autres disciplines, scientifiques ou non. Ce diagnostic débouche sur la formulation d'objectifs précis et réalisables qui doivent être en cohérence avec les priorités nationales, académiques, et locales. L'équipe propose ensuite des actions pour atteindre ces objectifs ; il est important dès cette étape de réfléchir à l'évaluation des actions menées afin de pouvoir ajuster ces dernières en temps réel.
- La rédaction du projet d'équipe reflète les étapes décrites ci-dessus, précédées d'un argumentaire incluant la démarche de projet disciplinaire dans une cohérence globale avec le projet d'établissement, le contexte local, et les priorités académiques et nationales.

La formalisation d'un projet d'équipe constituera une étape indispensable dans la mise en œuvre des nouveaux programmes des cycles 3 et 4, les enseignements pratiques interdisciplinaires, l'accompagnement personnalisé, dans le cadre de la réforme du collège.

Cette année, trois chargés de mission d'inspection me secondent : Mme Valérie Garnaud-Devallois, enseignante au lycée Guez de Balzac, M. Jean-Michel Remy, enseignant au lycée de l'Image et du Son, tous deux à Angoulême, et Mme Florence Lorioux, enseignante au lycée Jean Hyppolite de Jonzac.

Je vous remercie pour votre investissement pour la réussite de tous vos élèves, dans vos actions quotidiennes au sein de la classe et dans l'établissement.

Je vous renouvelle mes vœux et vous présente, chers collègues, mes plus cordiales salutations.

Séverine VERSCHAEVE

Annexe : Les textes et liens utiles

Portail national pour les SVT : <http://eduscol.education.fr/svt/>

↓ Programmes officiels

- Programmes du lycée
BOEN spécial du 4 février 2010
- Programmes du collège (dernière année)
BOEN n°6 du 28 août 2008
- Socle commun
BOEN n°17 du 23 avril 2015
<http://www.education.gouv.fr/cid88125/qu-apprendront-les-eleves-de-6-a-16-ans-a-la-reeuvre-2016-decouvrez-le-socle-commun-de-connaissances-de-competences-et-de-culture.html>
- Loi de refondation de l'école
JO du 8 juillet 2013

↓ Réforme du collège

BOEN n°27 du 2 juillet 2015
<http://www.education.gouv.fr/cid86831/college-mieux-apprendre-pour-mieux-reussir.html>

↓ TPE

- thèmes 2015/2016 et fiches pédagogiques
<http://eduscol.education.fr/cid47789/themes-nationaux.html>

↓ Sécurité au laboratoire

<http://eduscol.education.fr/svt/sinformer/environnement-professionnel/risques-et-securite-en-svt.html>

↓ L'académie de Poitiers

- Le projet académique
<http://www.ac-poitiers.fr/l-academie/le-projet-academique-2014-2017-154495.kjsp?RH=1206027480595>
- l'intranet
www.intra.ac-poitiers.fr
- Le plan académique de formation
<https://id.acpoitiers.fr/paf/>
- Le site disciplinaire
<http://ww2.ac-poitiers.fr/svt/>
- l'espace collaboratif SVT
Sur l'intranet, espaces collaboratifs, onglet pédagogie et formation